



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DU CALVADOS

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DES FINANCES DE L'ÉTAT

LE PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE,
PREFET DU CALVADOS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les monuments historiques, l'ensemble des textes qui l'ont complétée et modifiée et, notamment, la loi n° 70-1219 du 23 Décembre 1970 ;

VU le décret du 18 Mars 1924, pris pour l'application de la loi du 31 Décembre 1913 ;

VU le décret n° 71-858 du 19 Octobre 1971, pris pour l'application de la loi du 23 Décembre 1970 ;

SUR avis de la Commission Départementale des Objets Mobiliers du Calvados, en date du 18 Octobre 1988 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

- A R R E T E -

Article 1er - Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets classés :

REPENTIGNY - (Eglise)

- / - Autel latéral droit, devant d'autel en tissu à rayures, statue de Saint-Sébastien, bois et tissu - XVIIIème siècle -
- / - Autel latéral gauche, devant d'autel peint, statue de Vierge à l'Enfant en pierre, bois XVIIIème - XVème ou XVIème siècle pour la vierge -
- / - Lampe de sanctuaire, cuivre - XIXème siècle
- / - Tableau : érection de la croix, toile peinte (d'après LEBRUN) - XVIIème ou XVIIIème siècle -
- / - Tabourets, bois - XIXème siècle -
- / - Croix de procession, cuivre - XVIIIème siècle -

.../

- / - Statue de Saint-Martin, pierre polychrome
XVIème siècle -
- / - Statue d'angelot avec écusson, bois -
XIXème siècle -
- / - Exposition du Saint Sacrement, avec un
crucifix, bois et ivoire - XVIIIème siècle ?
- / - Bénitier, pierre, (colonne réutilisée)
XVIIème - XVIIIème siècle ?
- / - Chaire à prêcher, bois - XVIIIème siècle -
- / - Litre funéraire peinte : armoiries -
XVIIIème siècle -
- / - Tronc de quête, fer et bois -
XVIIIème siècle -

Article 2 - Le Secrétaire Général de la Préfecture du
Calvados et le Maire de REPENTIGNY sont
chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

CAEN, le

- 8 NOV. 1988

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de Bureau

LE PREFET,

Jean AMET



Diana VOISINE